

homme a besoin de ce revenu, en plus de celui de sa mère, et désire s'en servir pour acquérir son indépendance.

• (5.50 p.m.)

On pourrait citer bien des cas où notre façon d'aborder la sécurité sociale a donné de mauvais résultats, car il nous a vraiment manqué une conception saine et logique de la sécurité sociale, qui permet de voir le problème à la lumière de la réadaptation et de la prévention. Ce sont là, je crois, les principaux aspects intéressants du régime d'assistance publique du Canada.

Le ministre nous a servi un long discours sur les caractéristiques du régime. J'ai remarqué qu'un des préopinants a fait allusion, aujourd'hui, aux enfants. Voilà une autre question qui peut être visée et résolue par le régime d'assistance publique du Canada.

Voici un autre aspect du régime qui représente, à mon sens, un progrès d'importance en ce qui concerne la lutte que nous menons contre la pauvreté. Ce régime viendra en aide aux services de bien-être qui constituent une partie des programmes d'expansion communautaire, dans la mesure où ces programmes peuvent servir à aider les personnes qui bénéficient de l'assistance publique, ou celles qui sont susceptibles d'en bénéficier,—s'il n'existe pas de disposition qui le prévoit—à se subvenir à elles-mêmes le plus possible. C'est cette souplesse qui a fait défaut dans notre façon d'aborder, jusqu'ici, la sécurité sociale.

Il y a bien d'autres aspects du régime qui devraient recevoir, à mon avis, notre entier appui. A la question dont je viens de parler se rattachent les dispositions relatives aux projets d'adaptation au travail. Comme monsieur l'Orateur le sait, certaines régions du Canada, pour une raison ou pour une autre, offrent moins de possibilités d'emploi que le reste du pays. De ce fait, bien des gens ont été obligés de recourir à l'assistance sociale. Certains ont pu quitter ces régions, mais j'ai découvert, en parlant avec les gens, qu'ils veulent sincèrement travailler.

Nous pourrions sans doute entreprendre bien des projets d'ordre social pour donner à ces gens l'occasion de gagner dignement eux-mêmes leur revenu. Nous leur fournirions peut-être aussi l'occasion d'acquérir

plus d'instruction ou de formation et de travailler à des projets qui seraient encore plus avantageux pour eux. Jusqu'ici, nous n'avons pas réussi à le faire de façon coordonnée, mais j'estime que cet aspect représente une des caractéristiques les plus brillantes de ce régime.

Cet aspect de la mesure, je le sais pertinemment, est très attrayant pour la Fédération du travail de Terre-Neuve. Dans ses mémoires au gouvernement provincial, la Fédération préconisait depuis quelque temps cette façon de procéder. Le gouvernement de Terre-Neuve, je le sais aussi, est heureux de pouvoir participer à un programme de ce genre.

On pourrait poursuivre et illustrer par de nombreux exemples l'utilité de ce régime. Il est naturel, je crois, en parlant d'assistance aux nécessiteux, de soulever le problème des bénéficiaires de la pension de vieillesse. Cependant, nous devons reconnaître en ce qui concerne le progrès de la sécurité sociale dans le pays, que lors de son instauration, au début des années cinquante, la pension universelle ne devait pas assurer complètement la subsistance. Si oui, elle n'y a certainement pas réussi. Au mieux, elle devait représenter un complément du revenu.

Monsieur l'Orateur, quel que soit le montant fixé pour les versements destinés aux membres de telle ou telle catégorie, il y aura toujours des individus pressés par des besoins particuliers et à qui il faudra une aide supplémentaire. C'est cette façon d'aborder la sécurité sociale qui distingue ce régime de tous les autres.

J'aimerais mentionner un autre aspect de ce régime. Au Parlement et à l'extérieur, selon des propos que j'ai entendus, on reproche au régime—peut-être en faisant de la politique—entre autres faiblesses, de ne pas pourvoir immédiatement et sans retard, au moyen d'une somme prestement versée, aux besoins des bénéficiaires. A mon avis, les auteurs de ces critiques ne comprennent pas le problème. Car, en nous occupant en particulier de malheureux qui dépendent depuis des générations de l'assistance, nous abordons une situation complexe. Il est peu probable que des sommes versées directement à tous les membres d'un groupe particulier suffiraient à tous leurs besoins. Il faut donc une méthode plus souple.

[M. Cashin.]